

Dans ce numéro

Page 1 :

- ▶ Editorial

Page 2 :

- ▶ Résultats Michelin 2022
- ▶ Les salariés toujours perdants

Page 3 :

- ▶ Les français contre la réforme des retraites
- ▶ Elections professionnelles
- ▶ Notre nouveau site internet

Page 4 & 5 :

LE DOSSIER DU MOIS

Stop aux discriminations !

Page 6 :

- ▶ Actualité des sites : Combaude, Gravanches et Ladoux

Page 7 :

- ▶ Actualité du CSE
- ▶ La CGT a besoin de vous
- ▶ Retour d'enquête

Page 8 :

- ▶ AG des syndiqués CGT
- ▶ Le Chiffre du mois

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE, ENCORE UNE FOIS LA DOUCHE FROIDE !

Vos délégués CGT ont participé aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui se sont tenues les 25 et 26 janvier 2023. C'est un moment important pendant lequel les organisations syndicales doivent négocier les salaires avec l'entreprise. A la suite d'échanges avec de nombreux salariés, la délégation CGT a fait des propositions claires à l'entreprise :

- ◆ Pas de salaire en dessous de 2000 euros nets
- ◆ Une augmentation générale, tous collègues confondus, de 10% avec un minimum de 250 euros/mois.

Cette demande est tout à fait :

- ◆ **Légitime**, au vu des 160 milliards d'aides publiques données aux entreprises sans contrepartie, en hausse depuis des années.
- ◆ **Nécessaire**, quand tout augmente sauf nos salaires (+10% fin 2022 sur l'alimentaire selon service-public.fr).
- ◆ **Possible**, quand on voit que le bénéfice net de Michelin s'élève à 2 milliards d'euros pour 2022, et que les dividendes aux actionnaires augmentent de 11%.

La proposition salariale ridicule de Michelin, au vu du contexte actuel, inclut ENFIN une augmentation générale pour les collaborateurs et une prime de 700 euros qui fera certes du bien mais qui sera très... trop vite dépensée et oubliée.

Ces personnes ne vivent décidément pas dans le même monde et ne comprennent vraiment pas ce qui se passe en France depuis ces dernières années avec les augmentations du carburant, de l'énergie, de l'alimentation qui plombent nos comptes et nos vies.

Pour pouvoir vivre mieux au quotidien, et pour mieux vivre demain, c'est du salaire qu'il nous faut et non des primes.

Des hausses de salaire qui apporteraient plus de cotisations, nécessaires pour nos retraites et permettraient à tous, de profiter de la vie après 60 ans. Tout est lié !

**Donc OUI aux augmentations de salaire
et NON au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.**

**A l'image de tous les syndicats, restons unis et mobilisons-nous
contre ce projet de loi totalement injuste.**

93% des salariés sont contre
la réforme des retraites.
Alors montrons-le.
Tous en grève le 7 Mars

Gérald LOBO
Gestionnaire
Logistique
Chantemerle



RESULTAT MICHELIN 2022 : LES SALARIÉS ENCORE SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DES PROFITS

Lundi 13 février, Michelin a publié ses résultats annuels pour l'année 2022. Sans surprise, le groupe affiche un résultat opérationnel record à 3,4 milliards d'euros.

Ce sont 893 Millions d'euros qui seront distribués aux actionnaires cette année. Un montant en hausse de 11,1%.

S'il obtient un tel résultat (avec un volume de vente en baisse de 2%), c'est :

- ◆ grâce à une hausse importante de ses prix (effet prix-mix positif de 13,7 % sur l'année)
- ◆ par une augmentation des rémunérations inférieure à la hausse des prix.

Les 3 graphiques ci-contre sont édifiants :

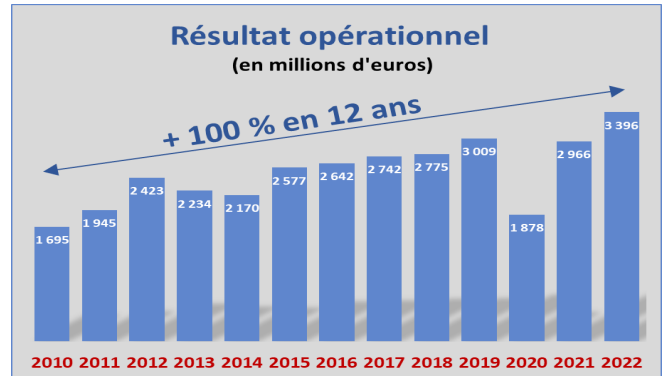
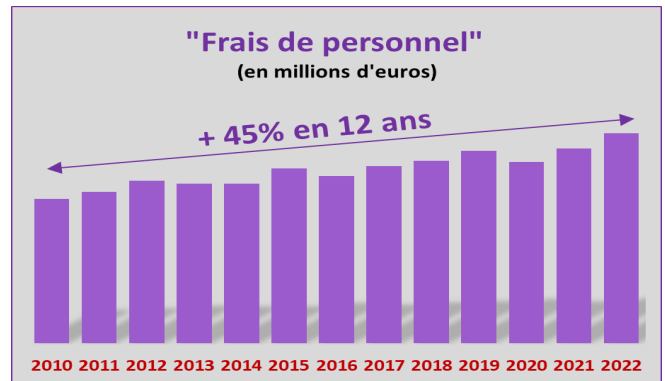
- ◆ Sur 12 ans, les « frais de personnel » n'ont progressé que de 45 %.
- ◆ Chiffre bien inférieur à la hausse de 100 % du résultat opérationnel durant cette même période .
- ◆ Quand à l'évolution du dividende, elle est encore plus phénoménale : + 184 % en 12 ans.

Quel salarié Michelin a eu 184% d'augmentation de son salaire en 12 ans ?

Et après ça, on essaiera encore de nous faire croire que nous sommes dans le même bateau que les gros actionnaires !

Le résultat opérationnel de 3,4 milliards d'euros représente plus de 2150 euros par mois par salarié dans le monde.

Ces profits ont été obtenus par le travail de l'ensemble des salariés. Une nouvelle fois les gros actionnaires raflent la mise et nous laissent les miettes !



LES SALARIÉS TOUJOURS PERDANTS

Au regard des résultats du groupe annoncés ce jour, l'augmentation des salaires annoncée par Michelin est bien dérisoire. Elle ne prend surtout pas en compte l'inflation réelle de ces derniers mois.

Même, si l'INSEE annonce 5,9 % en 2022, les produits alimentaires ont augmenté entre 12 et 15 %.

Alors, pour lire les chiffres autrement, nous vous proposons ce petit exercice en réfléchissant à la perte de revenu que vous subissez effectivement ces derniers mois.

Voici quelques exemples :

- ◆ Pour un salaire de 1500 euros net mensuel :
Avec une augmentation maximale de 4,8 % pour les agents, nous avons un gain de 72 euros. Mais une inflation de 12 % en 2022, vous a déjà fait perdre 180 euros sur votre revenu. Ces 72 euros ne vous permettent pas de rattraper cette perte.
- ◆ Même exercice pour un collaborateur qui toucherait un salaire net de 2000 euros :
Augmentation de 4,8 % = 96 euros, mais perte de 240 euros. Même constatation que précédemment.
- ◆ Avec 4000 euros pour un cadre et une augmentation maximale de 5 %, le gain est de 200 euros, mais perte de 480 euros de revenus en 2022.

Ces augmentations permettent de limiter la casse, mais nous perdons tous du pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, une meilleure répartition des richesses ne serait-elle pas justifiée ?

LES FRANÇAIS MASSIVEMENT CONTRE LE PROJET DE « RÉFORME » DES RETRAITES :

Mis à part le ministère de l'intérieur qui a tout intérêt à défendre le projet anti-social de Macron, tous les médias s'accordent à dire que les manifestations des semaines dernières ont rassemblé chacune plus de 2 millions de personnes à travers la France.

Si une légère baisse a pu être constatée dans certaines villes lors de la troisième date (le 07/02), il faut dire que deux actions ont eu lieu la même semaine, en pleine période de vacances scolaires pour certaines villes. Le nombre de manifestants le samedi 11 février a encore montré l'unanimité du monde du travail à rejeter cette réforme.

Néanmoins, la mobilisation ne faiblit pas. Pour preuve, le nombre croissant de salariés Michelin à se déclarer en grève et à participer au mouvement, **et pas seulement dans les ateliers.**

En effet, le mécontentement se fait sentir à tous les niveaux, tous les statuts. Il faut dire que les maigres résultats des négociations salariales à la même période n'y sont probablement pas pour rien...

Toutefois, si vous n'acceptez pas une réforme qui va allonger votre temps de travail de plusieurs années, raccourcir l'espérance de vie, fragiliser les plus pauvres, accentuer le déséquilibre de revenus entre les femmes et les hommes, alors venez rejoindre et renforcer le mouvement, les élus CGT seront à vos côtés.

Ensemble, nous pouvons faire reculer Macron et son projet délétère.

Grève Mardi 7 Mars et Dimanche 5 mars pour les EFS

DÉBUTS D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ENCOURAGEANTS POUR LA CGT !

Les élections professionnelles ont débuté sur plusieurs sites Michelin de France depuis janvier dernier.

Nous ne pouvons qu'être fiers des résultats obtenus sur le site de Montceau avec un siège de plus qu'en 2019, ainsi que sur le site de Vannes où la CGT est majoritaire avec 6 sièges sur 11. Ces résultats encourageants sont le reflet du travail des élus et des militants locaux qui ont su convaincre leurs collègues sur le terrain, nous les en félicitons.

La CGT tient également à remercier chaleureusement les électeurs qui lui ont donné leur confiance et renouvelé son engagement à les soutenir et les accompagner au plus près de leurs préoccupations et de leurs intérêts tout au long de cette mandature.

Par ailleurs, nous constatons que, de plus en plus, les salariés se tournent vers la CGT pour défendre leurs droits. C'est ce que l'on observe au niveau national avec un afflux inédit d'adhésions depuis le début des manifestations contre la réforme des retraites.

La CGT est votre force, il faut la soutenir, rejoignez-nous.

**NOUVEAU
SITE INTERNET !**

**VISITEZ LE NOUVEAU SITE
DE LA CGT MICHELIN**

Le site de la CGT a fait peau neuve pour mieux répondre à vos attentes.

Nous vous invitons à le visiter régulièrement pour être informés de notre vie syndicale, des événements chez Michelin et des luttes sociales en cours.

N'hésitez pas à nous contacter, à nous alerter, à nous faire part de vos suggestions.



<https://cgtmichelin.fr>



Stop aux discriminations !

INÉGALITÉS F/H

Quelques chiffres

En France :

- ◆ les femmes représentent 42 % des cadres et 53 % des professions intermédiaires et techniciennes.
- ◆ 49% des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur en France contre 38% des hommes.
- ◆ 63% des femmes titulaires d'un bac + 4 occupent un poste de cadre en 2015 contre 73% des hommes.

Et chez Michelin ?

	Hommes	Femmes
Agents / Employés	75,20%	24,80%
Techniciens, agents de maîtrise	84,65%	15,35%
Cadres	69,40%	30,60%

De nombreux facteurs sont à l'origine de cette disparité, notamment la nature même de l'activité. Les stéréotypes ont la vie dure. Les femmes restent largement sous-représentées dans toutes les catégories.

Inégalité des sexes : Origines et perspectives

L'inégalité entre les sexes dans la vie comme dans le travail est inacceptable.

Dans la période récente, le principal facteur d'amélioration de la situation des femmes au travail a été l'élévation de leur niveau de qualification. Elles sont désormais plus diplômées que les hommes, pourtant, plus on monte dans la hiérarchie des entreprises, plus les inégalités salariales se creusent.

HANDICAP

Le traitement du handicap chez Michelin est à l'image de la politique sociale de l'entreprise.

L'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs handicapés dépend de la volonté politique, des luttes et de la vigilance des salariés.

De naissance ou faisant irruption dans la vie, le handicap est un sujet qui nous concerne tous. Les choix de l'entreprise sont révélateurs de sa capacité à donner une place à chacun(e).

Notre objectif est de remettre en cause un système qui ne considère les êtres humains que sous l'angle de leur capacité de travail et leur productivité.

Plusieurs raisons ont été identifiées : des déroulements de carrière plus difficiles en lien avec la maternité, des stéréotypes du genre qui cantonnent les femmes aux métiers du soin et du lien, qui n'offrent pas les mêmes perspectives de salaires et de carrières.

La mobilité (déplacements professionnels et changements de postes réguliers) et la disponibilité permanente exigée de l'encadrement sont particulièrement discriminantes pour les femmes.

Gouvernement et patronat prônent une égalité élitiste, en faisant comme si féminiser les directions suffirait à améliorer la situation de toutes les femmes.

C'est à tous les niveaux qu'il faut agir !

La féminisation de l'encadrement peut être un levier pour changer de paradigme.

C'est un point d'appui pour rompre avec le présentisme, le principe selon lequel pour avoir des responsabilités, il faudrait être disponible 24h/24 pour son employeur.

Les femmes, rejointes par les jeunes cadres, n'aspirent plus à passer leur vie au travail, mais exigent d'avoir du temps pour voir grandir leurs enfants et passer du temps avec leurs proches.

Plutôt que de pousser les femmes à être aussi individualistes et « concurrentielles » que certains de leurs collègues masculins, ne faudrait-il pas plutôt revaloriser le collectif de travail et la coopération ?

Plutôt que d'augmenter les primes, aussi opaques que discriminantes, ne vaudrait-il pas mieux reconnaître les qualifications, assurer la transparence et l'objectivité des systèmes de rémunération ?

Michelin, comme beaucoup d'entreprises, se contente d'atteindre un taux de 6% de travailleurs en situation de handicap.

Celui-ci leur permet de ne pas payer de pénalités et de bénéficier d'aides, de la part de l'AGEFIPH, pour l'amélioration des postes de travail.

L'entreprise, qui s'auto-congratule dans sa communication, masque ce constat peu glorieux.

Et nous observons trop souvent qu'avoir un souci de santé n'est pas une assurance d'employabilité dans l'entreprise ...

Stop aux discriminations !

VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE

80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.

70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, 40% d'entre elles estiment que la réaction de l'entreprise leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées).

En moyenne, 230 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple par an. La première conséquence est souvent la perte de l'emploi de la victime, ce qui ajoute à la violence physique la précarité et donc la dépendance économique vis-à-vis de l'agresseur. Pourtant, rares sont les entreprises qui ont pris des mesures de prévention.

85 % des personnes LGBT ont ressenti au moins une fois au cours de leur vie professionnelle une discrimination au travail.

Près d'une personne LGBT sur deux a été discriminée dans le cadre du travail : 47% des personnes LGBT victimes de discrimination le sont au moment de l'embauche ou sur leur lieu de travail, de la part de collègues ou de supérieurs hiérarchiques.

La LGBT-phobie amène 12% des victimes à déménager ou à changer de travail.

discrim-homo@cgt.fr

C'est collectivement que nous pouvons faire cesser ces discriminations



ASSEZ DE BLABLA, NOUS VOULONS DES ACTES !

Alors que la mobilisation féministe et syndicale permet de faire évoluer en profondeur les mentalités, l'inaction du gouvernement et du patronat est insupportable.

La CGT exige des mesures concrètes et contraignantes pour mettre fin aux violences au travail et, notamment :

- ◆ L'obligation de former les managers et les RH et de sensibiliser chaque année les salarié.e.s ;
- ◆ Des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les lois en vigueur ;
- ◆ Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : 10 jours d'absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à mobilité géographique et fonctionnelle, interdiction de licenciement ;
- ◆ Des moyens pour accompagner les victimes en renforçant les prérogatives des référent.e.s du personnel et en permettant aux conseillers du salarié.e.s d'intervenir dans les entreprises dans lesquelles il n'y a pas de représentant.e.s du personnel.

Alors que la France vient de ratifier ces mesures prévues dans la convention et dans la recommandation de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) contre les violences au travail, le gouvernement refuse de les mettre en place.

Intolérable !

En France, 170 femmes sont victimes de viols ou de tentatives de viol chaque jour **dont 10 sur le lieu de travail.**

Des entreprises fautives !

De nombreuses entreprises ne respectent pas la loi et ne négocient pas sur l'égalité professionnelle.

Pourtant, seules 0,2% d'entre-elles ont été sanctionnées !



VIOLENTOMÈTRE

Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extra-professionnelles accepté	
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	HARCELEMENT SEXUEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagné	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	
SMS ou mails sexuels sans accord	AGRESSIONS SEXUELLES
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	VIOLS
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Fellation ou pénétration forcée	

LA COMBAUDE :

DELEGATION POUR LES SALAIRES

Judi 26 janvier, 2^{ème} jour de la négociation sur les N.A.O (Négociations Annuelles Obligatoires), 60 à 70 salariés des différents ateliers de l'usine de La Combaude sont allés à la rencontre de la direction du site.

Ce rassemblement avait pour but de montrer le mécontentement général sur la première proposition de l'entreprise : une Augmentation Générale dérisoire de 2% pour les agents.

Une délégation, regroupant des élus et des salariés du site, a été reçue par des responsables de l'usine à qui ils ont demandé de faire part de leur mécontentement à la direction du groupe.

RVA et grève

La CGT a toujours dénoncé la prise en compte des absences dans le calcul de la RVA / PPA, en particulier les absences pour grève.

Mais il est nécessaire de rappeler les règles fixées par l'entreprise elle-même :

Contrairement à ce que prétendent certains responsables, la grève ne fait pas perdre systématiquement la RVA du mois.

- Si absences cumulées sur le mois inférieures à un jour de travail (ou 6h en EFS) : **Pas de perte de RVA**
- Si absences cumulées sur le mois inférieures ou égales à 3 jours (ou 18h en EFS) : **Perte de 50% de la RVA.**

Mais, RVA ou pas, notre avenir est en jeu :

Mobilisons-nous pour nos salaires et nos retraites !

GRAVANCHES :

CE N'EST PAS À NOUS DE PAYER LES POTS CASSÉS

Une panne importante d'un groupe Z à l'usine de Montceau-les-Mines a considérablement ralenti la production du site des Gravanches dès le lundi 06 février.

Mardi 07 février, en allant à la rencontre des salariés de l'usine des Gravanches, les élus CGT ont appris que la direction voulait leur imposer des congés dès mercredi sans respecter les délais de prévenance. Nous avons immédiatement contacté la direction du site pour dénoncer cette pratique.

L'entreprise a dû convoquer un CSE extraordinaire le lendemain matin, et revenir sur les jours imposés le mercredi.

Lors de cette réunion, la CGT a demandé qu'aucun salarié ne soit obligé de poser un jour de congé ou que ces jours soient payés.

Mais, un jour de repos (CET collectif ou JDR) a finalement été imposé aux salariés en 3x8 et en Equipe de Fin de Semaine (EFS).

Les salariés en 2x4 ont été également encouragés à prendre un jour par « solidarité ».

Les élus CGT ont tout de même obtenu que les salariés en équipe de nuit ne perdent pas le bénéfice de leur panier de nuit sur le jour imposé (JDR ou CET).

Alors que l'entreprise garde à sa disposition la cinquième semaine de congés (*) et impose des JDR en semaine 52 à GRV, ce n'est pas aux salariés, une fois de plus, de sacrifier leurs jours de repos.

Si l'entreprise en est là, c'est parce qu'elle a réduit le nombre d'atelier Z et que les gommages concernés ne sont produits que sur un des groupes Z de Montceau-les-Mines.

Les salariés n'ont pas à faire les frais des choix de l'entreprise, et encore moins au nom de la solidarité.

() A la demande de toutes les organisations syndicales, la direction a accepté de débloquer la 5^{ème} semaine de congés, sans attendre le mois de septembre comme elle le fait habituellement.*

Au moment où cet article est écrit, nous n'en avons pas encore la confirmation.

* * * * *

LADOUX :

DÉLÉGATION DU SERVICE «PESÉE» À G25 SOUTENUE PAR LA CGT

Une dizaine de salariés en 2x8 se sont vu notifier un changement de forfait en « 2x4 Agent » avec un code horaire qui n'existe pas : 7h45 à 16h20 avec 45 minutes de casse-croute et 2 fois 10 minutes de pause.

Les salariés vont perdre 8h par mois, plus leurs primes de transport, soit, en moyenne, 150 euros par mois. Si un salarié a moins d'un an de travail en équipe 2x8, il n'y a pas de rachat de forfait. L'entreprise pousse les salariés dans la précarité au lieu de les faire évoluer.

Les salariés concernés sont allés, avec leurs élus CGT, rencontrer le chef d'atelier. Ils demandent que le taux horaire soit réévalué pour compenser intégralement les pertes, plutôt qu'un simple rachat de forfait ponctuel.

ACTUALITE DE VOTRE CSE

En début d'année, se sont déroulés les deux soirées du SOCCER.

Toutes les organisations syndicales se sont appliquées à organiser et à encadrer ces animations. Vos élus CGT ont été très présents.

Les retours positifs des participants nous encouragent à maintenir ces activités dans le futur, voire à les amplifier tant la demande est grande .

Également en cours de préparation : le voyage à New York.

Nous tenons à rappeler que, malgré les propos de certains élus de la CFDT, l'organisation de ce voyage n'est pas à mettre exclusivement au bénéfice d'une organisation syndicale.

**Dernière
minute**

CHÈQUES VACANCES

Exceptionnellement, le CSE vous propose de souscrire à une seconde offre d'achat de chèques vacances.

Le montant maximum supplémentaire qui vous est proposé est de 300 €.

Vous pouvez vous rendre sur le site du CSE pour finaliser vos demandes :

<https://www.csemichelin.fr/>

Cette opération a été décidée conjointement par vos élus CGT et CFDT du bureau du CSE .



LA CGT A BESOIN DE VOUS !

Dans un contexte socio-économique de plus en plus compliqué, pour faire face aux disparités sociales et salariales, pour défendre tous nos droits et nos conditions de travail, il est temps de se syndiquer !

Se syndiquer, c'est :

- ⇒ Être informés sur nos droits individuels et collectifs et sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui impactent le monde du travail (dans et en dehors de l'entreprise)
- ⇒ Elaborer ensemble nos revendications et les porter auprès des directions
- ⇒ Assister, accompagner, défendre et organiser les formes d'actions nécessaires en cas de conflit individuel ou collectif avec l'employeur
- ⇒ Défendre nos droits et nos intérêts dans les négociations au niveau des entreprises, des branches ou au niveau national.

Chez Michelin, comme ailleurs, les salariés ont besoin de représentants à leurs côtés pour les soutenir et les défendre.

Les élections professionnelles à Clermont auront lieu fin mai 2023.

Votre syndicat CGT Michelin a besoin de syndiqués, de militants mais aussi de candidats, notamment dans les collèges cadres et techniciens.

Le nombre d'élus d'un syndicat impacte, non seulement, sa représentativité, mais également sa force de travail et sa présence auprès des salariés.

**Cette année, n'hésitez plus, rejoignez-nous !
La CGT : Une force à vos côtés.**



RETOUR D'ENQUÊTE

A la fin de l'année dernière, la CGT avait lancé une grande enquête auprès des salariés Michelin sur leur conception du syndicalisme et leur rapport à notre syndicat.

Nous remercions tous ceux qui ont répondu aux questions. Nous avons bien noté vos remarques.

Certains chantiers sont en cours, notamment au niveau de la communication.

Nous souhaitons également rappeler que la CGT n'est pas un syndicat catégoriel et qu'elle défend tous les salariés, agents, collaborateurs et cadres.

Elle est particulièrement attachée aux valeurs d'égalité, de justice, de fraternité, de solidarité.

Contrairement à certaines idées reçues, notre syndicat n'est pas dans l'opposition systématique, avance toujours des propositions et signe des accords.

Nous restons bien sûr ouverts à la discussion et sommes prêts à prolonger les débats, lors des rencontres avec les salariés.

Site internet :
www.cgtmichelin.fr



**Pour joindre
votre syndicat
CGT Michelin :**

04 73 36 07 71
contact@cgtmichelin.fr

**Contacts délégués
syndicaux :**

Romain Baciak :
06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :
06.80.91.32.76

Hervé Charnet :
06.80.44.60.22

Dominique Leclair :
06.80.18.75.13

José Arrieta :
07.86.56.46.55

Eric Gouttebaron :
06.31.34.88.63

Gérald Lobo :
06.67.69.56.55

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDIQUÉS CGT MICHELIN :

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉCHANGES.

Le lundi 30 janvier 2023, comme elle le fait régulièrement, la CGT Michelin a tenu une assemblée générale. Une quarantaine de syndiqués, représentant ouvriers, employés, techniciens et cadres, y ont participé.



Les débats ont porté sur les salaires, le pouvoir d'achat et évidemment sur la réforme des retraites.

Chaque syndiqué a pu exprimer son ressenti et ses attentes.

Notre syndicat a appelé à toutes les journées de grève et manifestations depuis le 19 janvier et continuera à encourager les salariés à la mobilisation tant que cette réforme ne sera pas retirée.

Un échange a également eu lieu sur la préparation des futures élections professionnelles chez Michelin.

LE CHIFFRE DU MOIS : 7 400

Depuis le début de l'année, la CGT a enregistré de nombreuses nouvelles adhésions au niveau national.

Ainsi, au mois de janvier, ce sont 7400 salariés, toutes catégories confondues, qui nous ont rejoint.

La CGT est le syndicat de tous.

Salariés Michelin, n'hésitez plus, rejoignez-nous.

Rejoignez la CGT, le Syndicat de tous les salariés:

Nom –Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Service - Atelier - Usine

Mail : @ ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner au syndicat (voir coordonnées en colonne de gauche)